

Consultations prébudgétaires de 2014

**Présentation au Comité permanent de la
Chambre des communes sur les finances**

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Nouvelle-Écosse

Présenté par : **FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS-NOUVELLE-ÉCOSSE**

Date : Le 6 août 2014

Adresse : 2099, rue Gottingen
Halifax, Nouvelle-Écosse
B3K 3B2
Tél. : 902-425-4237
Télécopieur : 709-737-2371
Courriel : chairperson@cfs-ns.ca

SOMMAIRE

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Nouvelle-Écosse représente des étudiantes et étudiants partout en Nouvelle-Écosse qui partagent nos objectifs d'un système d'éducation postsecondaire robuste, durable et accessible pour tous les Canadiens et Canadiennes. Le soutien fédéral, le financement adéquat et de meilleures mesures législatives sont essentiels à la réalisation de cet objectif. Le budget fédéral 2015 offre une occasion d'accorder la priorité au financement de l'éducation postsecondaire et de bâtir une société plus prospère et équitable.

L'augmentation des frais de scolarité, la dette étudiante élevée et une aide financière fondée sur des prêts empêchent le Canada d'atteindre son plein potentiel économique. En Nouvelle-Écosse, un importateur d'étudiantes et d'étudiants du niveau postsecondaire, ces facteurs contribuent toutefois au taux croissant de l'exode des jeunes, lié aux difficultés financières.

En prévision du budget fédéral 2015, nous présentons les recommandations suivantes afin de nous assurer que les étudiantes, les étudiants, les collèges et les universités du Canada reçoivent le soutien requis pour réaliser les objectifs sociaux et économiques canadiens

RESPONSABILISATION PROVINCIALE

Recommandation :

Élaborer une loi sur l'éducation postsecondaire, qui s'inspire du modèle de la Loi canadienne sur la santé, afin d'assurer la responsabilisation et la viabilité du financement de l'éducation postsecondaire au Canada, et qui s'accompagne d'un transfert en espèces spécial.

Alors que le financement pour l'éducation postsecondaire relève de la législation provinciale, les fonds du fédéral demeurent le plus grand investissement dans les collèges et universités publics du Canada. L'échec du Canada à réglementer les fonds fédéraux destinés à l'éducation postsecondaire a donné naissance à un système au sein duquel les provinces sont libres de détourner les transferts destinés à l'éducation postsecondaire vers d'autres priorités provinciales.

Selon le modèle actuel, les provinces reçoivent un financement global pour l'éducation postsecondaire, l'aide et les services sociaux, l'intervention éducative auprès de la petite enfance et les services de garde d'enfants par le biais du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). Alors que le TCPS prétend calculer le financement par personne, aucune mesure de responsabilisation n'existe pour veiller à ce que les portions destinées à des fins particulières soient utilisées à ces fins. La réglementation des transferts fédéraux est nécessaire à assurer la responsabilisation pour les dépenses provinciales des fonds fédéraux.

Les frais de scolarité pour l'éducation postsecondaire varient d'une province à l'autre et le coût d'une éducation postsecondaire dépend largement de la région où habite une étudiante ou un étudiant. En Nouvelle-Écosse, le manque de fonds provinciaux adéquats pour l'éducation postsecondaire a fait que les frais de scolarité y sont les troisièmes plus élevés au pays. Des fonds fédéraux réservés à l'éducation postsecondaire et calculés par étudiante ou étudiant, augmenteraient l'accès aux universités et aux collèges et aideraient à obtenir une croissance durable de l'économie néo-écossaise.

CRISE DE L'ENDETTEMENT ÉTUDIANT

Recommandation :

Réorienter les fonds des programmes inefficaces comme les crédits d'impôt pour les études et les régimes d'épargne-études vers le Programme canadien de bourses aux étudiants, afin d'élargir l'accès à des bourses d'études non remboursables et accordées en fonction du besoin et d'éliminer les prêts fédéraux aux étudiantes et étudiants.

Avec le financement pour l'éducation postsecondaire dans tout le pays qui diminue, les universités et les collèges se tournent de plus en plus vers les frais de scolarité pour combler l'écart. L'augmentation des frais de scolarité et des frais d'études, suivie de près par l'augmentation de l'endettement étudiant, fait qu'un grand nombre de Canadiennes et Canadiens ne peuvent pas se permettre le coût de l'éducation requise pour réussir sur le marché du travail actuel.

Des niveaux croissants d'endettement étudiant ont atteint un point critique au Canada. Collectivement, les Canadiennes et Canadiens doivent au

gouvernement fédéral plus de 15 milliards de dollars en prêts d'études et plus de diplômées et diplômés que jamais manquent à l'obligation de rembourser leurs prêts. La dette étudiante élevée empêche les diplômées et diplômés de se lancer en affaires, d'acheter une maison et de fonder une famille, compromettant ainsi leur capacité à contribuer à l'économie canadienne.

Lors d'un sondage d'opinion de 2013, le tiers des Néo-Écossaises et Néo-Écossais sondés a déclaré que, durant l'année, un membre de leur famille n'avait pas fréquenté l'université parce que cela aura exigé un endettement excessif. L'endettement étudiant moyen en Nouvelle-Écosse excède 32 000 \$, et plus de 50 pour cent des Néo-Écossaises et Néo-Écossais gagnent moins de 30 000 \$ par année. Puisque plus de 70 pour cent des postes récemment affichés requièrent une forme quelconque d'éducation postsecondaire, des niveaux d'endettement étudiant élevés perpétuent une économie de récession au sein de laquelle les personnes non instruites ne peuvent payer les frais de scolarité pour obtenir les qualifications requises sur le marché du travail canadien et les personnes instruites sont tellement endettées qu'elles ne peuvent contribuer de manière importante à l'économie de la consommation canadienne.

Les niveaux d'endettement étudiant qui montent en flèche sont un obstacle à l'accès à l'éducation postsecondaire au Canada. Le gouvernement fédéral peut alléger la pression causée par les prêts étudiants en remplaçant ceux-ci par des bourses d'études non remboursables, accordées en fonction du besoin. Des niveaux d'endettement moins élevés contribueraient à une économie plus saine et fourniraient les avantages à long terme d'une population plus instruite et mieux qualifiée pour répondre aux besoins du marché du travail.

Les programmes d'aide financière aux études du fédéral font bien peu pour promouvoir l'accessibilité et pour réduire la dette étudiante au Canada. Les crédits d'impôt ne réduisent pas les coûts immédiats de l'éducation et ne sont avantageux que pour les personnes assez fortunées pour décrocher un emploi après l'obtention du diplôme dans un pays où les taux de chômage chez les jeunes sont le double de ceux de l'ensemble de la population. Les régimes d'épargne, comme le régime enregistré d'épargne-études, ne sont avantageux que pour les personnes et les familles dont le revenu leur permet de faire les cotisations adéquates. Ces programmes continuent d'avantager disproportionnellement les riches et ne parviennent pas à soutenir les Canadiennes et Canadiens qui en ont le plus besoin : les personnes défavorisées et des communautés marginalisées.

La réaffectation vers le Programme canadien de bourses aux étudiants des 2,58 milliards de dollars actuellement investis chaque année dans les crédits d'impôt et dans les régimes d'épargne pour les études pourrait éliminer complètement les prêts étudiants et remplacer ceux-ci par des bourses d'études non remboursables.

ÉDUCATION DES AUTOCHTONES

Recommandation :

Supprimer la limite contraignante en ce qui concerne les hausses de financement pour le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire et s'assurer que chaque étudiante et étudiant autochtone, inuit ou métis admissible peut obtenir de l'aide financière.

Les peuples autochtones représentent le groupe démographique dont le taux de croissance est le plus rapide au Canada, soit six fois celui de la population non autochtone. En Nouvelle-Écosse seulement, la population autochtone a presque doublé entre 2001 et 2011. Les Autochtones sont invariablement moins instruits que les autres populations démographiques du Canada, et ce, malgré le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP), qui devrait leur assurer l'accès aux collèges et universités. La limite de deux pour cent en ce qui concerne les hausses de financement pour le PAENP a empêché des milliers d'étudiantes et d'étudiants autochtones d'accéder à l'éducation postsecondaire.

L'affectation de fonds adéquats pour le PAENP remplit les obligations morales et issues de traités du Canada et représente également un avantage économique. Le Centre d'étude des niveaux de vie a conclu que combler l'écart en matière d'éducation entre les Canadiennes et Canadiens autochtones et non autochtones, au coût de 253 millions de dollars par année, donnerait lieu à une croissance directe du PIB de 179 milliards de dollars et à une croissance totale de plus de 400 milliards de dollars au cours des vingt prochaines années.